

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Adhésion au SIGEIF de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz**

**Nombre de conseillers**

En exercice	: 19
Présents	: 17
Représentés	: 2
Absents excusés	: 0
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28.04.2023, dont le public a été informé par voie d'affichage le 28.04.2023, s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Pierre-Yves PARISELLE - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Valérie PETITBON ayant donné pouvoir à MME Houria BENSEKHRIA  
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :**

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Odile CONROY

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté inter-préfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

VU la délibération n°CM-2021-004 en date du 4 février 2021 du Conseil municipal des Loges-en-Josas portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

VU le courrier du SIGEIF en date du 28 avril 2023 informant la commune de l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au syndicat au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

VU la délibération n°23-13 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 6 février 2023 approuvant l'adhésion au SIGEIF de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

**Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19  
MAJORITÉ ABSOLUE : 10  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Les Loges-en-Josas, le 15 mai 2023

Le Secrétaire de séance,



Odile CONROY



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS · YVELINES

Délibération n°CM-2023-035 du Conseil municipal du 11.05.2023

**Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte**

Publication de la liste des délibérations :

- Date d'affichage en mairie : 15.05.2023
- Date de publication sur le site internet de la commune : 16.05.2023

Accusé de réception de la télétransmission de l'acte par la préfecture des Yvelines

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte :

Adhésion au SIGEIF de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz

---

Date de transmission de l'acte : 16/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 16/05/2023

---

Numéro de l'acte : CM-2023-035 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20230511-CM-2023-035-DE

---

Date de décision : 11/05/2023

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes